

Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 juin 2022

n° 070-22

Objet : RS - Demande de subvention pour la rénovation de la station d'épuration du Noyer et le raccordement de la station d'épuration de La Magne à Saint-François-de-Sales

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Corine Wolff - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de Sylvie Koska à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Christophe Richel à Corine Wolff - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 juin 2022

délibération n° 070-22

objet **RS - Demande de subvention pour la rénovation de la station d'épuration du Noyer et le raccordement de la station d'épuration de La Magne à Saint-François-de-Sales**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que depuis 2018, le Département établit chaque année un appel à projets sur la thématique de l'eau.

Cet appel à projets se décline en quatre volets thématiques :

- performance des services,
- modernisation et innovation,
- valorisation énergétique,
- amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique.

Le premier item inclut la mise à niveau d'équipements en secteur rural, objectif auquel répond le projet de rénovation de la station d'épuration du Noyer et de raccordement de la station d'épuration de La Magne à Saint-François-de-Sales.

En effet, ces travaux visent à reconstruire la station d'épuration du Noyer afin d'améliorer le traitement et la qualité du rejet dans le ruisseau de Saint-François-de-Sales, et à supprimer le rejet de la station d'épuration de La Magne en la raccordant à la future station d'épuration du Noyer. Ils permettront la mise en conformité de deux points noirs du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2016-21.

Il est proposé de solliciter une subvention du Département de l'ordre de 120 000 € pour la rénovation de la station d'épuration du Noyer dont le coût est estimé à 1,4 M€.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la demande de subvention auprès du Département pour le projet de rénovation de la station d'épuration du Noyer et le raccordement de la station d'épuration de La Magne à Saint-François-de-Sales,

Article 2 : demande l'autorisation de démarrage anticipé des travaux,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 070-22

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour la rénovation de la station d'épuration du Noyer et le raccordement de la station d'épuration de La Magne à Saint-François-de-Sales

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27395H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27395H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022